



Demande d'octroi de subsides (OS) – Étude Checklist

Documents de référence	Articles	<input type="checkbox"/>	Items	Commentaires
Ordonnance du 16.7.1998	23, 4°	<input type="checkbox"/>	Demande introduite avant le 31 décembre de la dernière année du triennat (en cours).	Pour les demandeurs visés à l'article 4, 1°, 3° et 4°.
	24, § 1	<input type="checkbox"/>	Demande introduite dans les 180 jours de l'APOS.	Pour les demandeurs visés à l'article 4, 2°, 5°, 6° et 7°.
Arrêté du gouvernement du 19.7.2018	2	<input type="checkbox"/>	Numéro de projet tel qu'il a été identifié dans le PTIC.	Pour les demandeurs visés à l'article 4, 1°, 3° et 4°.
	9, 1°	<input type="checkbox"/>	Projet approuvé par l'organe qualifié et ses annexes	Mode de passation du marché et convention d'étude.
	9, 2°	<input type="checkbox"/>	Délibération de l'organe qualifié approuvant la désignation de l'attribution du marché et ses annexes.	
		<input type="checkbox"/>	Annexe: procès-verbal d'ouverture des offres.	Le cas échéant.
		<input type="checkbox"/>	Annexe: rapport d'analyse des offres.	Le cas échéant.
9, 3°	<input type="checkbox"/>	Copie de la convention d'études conclue entre le bénéficiaire et l'auteur du projet d'étude.		
		<input type="checkbox"/>	Décision de l'autorité de tutelle sur la décision de l'organe qualifié.	Pour les organes qualifiés soumis à tutelle.

Commentaires
